

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 11 juillet 2019

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 10 juillet 2019, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Avis de renonciation au délai de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2019
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2019
6. PGMR – Achats et contribution bacs récupération hors foyer
7. Projet d'élaboration d'un Plan régional des milieux humides et hydriques
8. Ministère des Transports du Québec – Demande d'aide financière 2019 - Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, 2018-2020
9. Adoption du programme d'aide à la restauration patrimoniale 2019-2024
10. Convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC – Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2019-2024
11. Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale – Conseil des Arts et des Lettres du Québec
12. Adoption du portrait sommaire de la main-d'œuvre et de son plan d'action
13. Étude de l'évolution des besoins et de l'offre en matière de transport collectif de personnes – Mandat pour l'Île d'Orléans – Vecteur5
14. Octroi d'un mandat – Joli-Cœur Lacasse
15. Résolution de signature – Entente sur le déroulement de l'instance entre les parties et sur les modalités qui permettront de mettre un terme au dossier les opposant
16. Nomination du représentant Tourisme au Comité d'experts en développement économique
17. Demande d'appui – Casino de Charlevoix
18. Adoption des dépenses du mois de juin 2019
19. Correspondance
20. Varia
21. Période de questions
22. Levée de la réunion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

2• Avis de renonciation au délai de convocation

Résolution 2019-07-85

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-07-86

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- d'une correction d'usage aux points 9 et 10 ;
- de l'ajout du point 20.1 *Demande au ministre des Transports – Travaux sur le pont de l'Île d'Orléans*. Le point 20. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2019

Résolution 2019-07-87

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2019, tel que déposé.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2019

6. Adoption de la Politique culturelle et patrimoniale de la MRC (p. 2)
Le document devrait être prêt à la mi-août.

6• PGMR – Achats et contribution bacs récupération hors foyer

Résolution 2019-07-88

Attendu le besoin d'équiper en unités de récupération l'ensemble des lieux publics de l'Île d'Orléans ;

Attendu l'identification desdits lieux ;

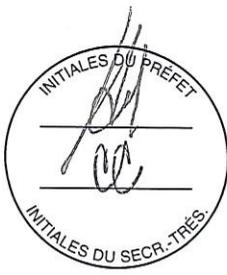
Attendu que 31 équipements de récupération sont nécessaires pour compléter les installations déjà en place ;

Attendu l'existence du *Programme de récupération hors foyer d'Éco Entreprises Québec* qui finance l'achat desdits équipements à la hauteur de 70% ;

Attendu que 15% des coûts d'achat seront assumés par les municipalités de l'Île d'Orléans ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de :

- **Procéder** à l'achat de 31 équipements de récupération auprès du Groupe BR Métal pour la somme de 22 010 \$ plus les taxes applicables, à même les surplus cumulés du PGMR ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- **Déposer** une demande d'aide financière de 15 407 \$ dans le cadre du Programme de *récupération hors foyer d'Éco Entreprises Québec* pour l'achat de 31 équipements de récupération.

7• **Projet d'élaboration d'un Plan régional des milieux humides et hydriques**

Résolution 2019-07-89

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec s'est engagée dans l'élaboration d'une Vision métropolitaine de l'eau et que dans le cadre de cet exercice, un portrait-diagnostic du territoire en lien avec la ressource hydrique devra être complété ;

Considérant que l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques exige aux municipalités régionales de comtés (MRC) d'assurer la réalisation et la mise en œuvre d'un Plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Considérant que les MRC doivent déposer, au ministre, leur projet de PRMHH au plus tard le 16 juin 2022 ;

Considérant que la démarche exige aux MRC de consulter les organismes de bassins versants (OBV), les Tables de concertation régionale (TCR), les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) et les MRC voisines afin de tenir compte de leurs préoccupations et des éléments contenus dans un Plan directeur de l'eau (PDE) ou dans un Plan de gestion intégrée régional du Saint-Laurent (PGIR) ;

Considérant qu'il n'y a pas d'organisme de bassin versant sur le territoire de la MRC de l'Île d'Orléans ;

Considérant qu'il n'y a pas de Plan directeur de l'eau en vigueur pour le territoire de la MRC de l'Île-d'Orléans;

Considérant que la MRC de l'Île d'Orléans ne dispose pas d'un portrait global des milieux humides et hydriques de son territoire ;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec dispose des ressources humaines et techniques nécessaires à l'élaboration d'un portrait-diagnostic en lien avec la ressource hydrique ;

En conséquence, il est **proposé** par M Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par Mme Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** de demander la collaboration et l'expertise du personnel de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) afin d'élaborer une synthèse des connaissances et des données relatives aux milieux humides et hydriques qui permettront à la MRC de l'Île d'Orléans d'établir un portrait des milieux humides et hydriques du territoire de l'Île d'Orléans et, par le fait même, contribueront à l'élaboration de la Vision métropolitaine de l'eau de la CMQ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

8• Ministère des Transports du Québec – Demande d'aide financière 2019 - Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, 2018-2020

Résolution 2019-07-90

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elles appuient financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements ;

Attendu que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans ont désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour la gestion du service de transport collectif et adapté (PLUMobile) ;

Attendu que Développement Côte-de-Beaupré a octroyé un contrat à Autobus des Monts pour effectuer le transport collectif et adapté pour la période de 2015 à 2021 ;

Attendu que l'aide financière pouvant être accordée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) à un organisme admissible ne peut dépasser 66% des dépenses admissibles ;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans atteste au MTQ l'adoption du Plan de développement du transport collectif, lequel est annexé à la présente ;

Attendu qu'en 2018, 5 320 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 6 000 déplacements en 2019 ;

Attendu qu'à ce jour, le MTQ n'a toujours pas publié le programme de financement du transport collectif pour l'année 2019 ;

Attendu que pour répondre aux exigences des programmes et obtenir le financement du Ministère pour le service de transport collectif, la MRC doit produire annuellement des documents et adopter une résolution ;

Attendu que la saison estivale débute et que le prochain conseil de la MRC aura lieu le 7 août ;

Attendu que le service de transport collectif de la MRC de l'Île d'Orléans a enregistré un déficit de 13 891 \$ à la fin de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, portant ainsi le déficit accumulé à 3 217 \$;

Attendu que, pour les services de transport collectif, la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités prévoient contribuer en 2019 pour une somme de 23 170 \$, à laquelle s'ajoutera un montant de 15 600 \$ provenant du Fonds de développement des territoires ;

Attendu que la participation prévue des usagers sera de 20 000 \$ en 2019 ;

Attendu que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2019 et que les états financiers viendraient les appuyer ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

En conséquence, il est **proposé** par Mme Lina Labbé, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** que :

- la MRC de l'Île d'Orléans prévoit effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements en transport collectif ainsi que des revenus de 173 000 \$ et des dépenses admissibles de 162 000 \$;
- la participation financière du milieu local (MRC, municipalités et usagers) au transport collectif régional est de 58 770 \$;
- la MRC de l'Île d'Orléans confirme que dans son plan de développement et le budget adopté, aucune somme provenant du surplus accumulé attribuable aux aides financières du MTQ ne sera utilisé pour 2019 ;
- la MRC de l'Île d'Orléans demande au MTQ de lui octroyer le montant maximum auquel elle aurait droit conformément aux modalités des programmes à paraître ;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTQ et à Développement Côte-de-Beaupré.

9• Adoption du programme d'aide à la restauration patrimoniale 2019-2024

Résolution 2019-07-91

Considérant l'acceptation des propositions financières du ministère de la Culture et des Communications (MCC) par le Conseil des maires via la résolution 2019-04-57 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place un Programme d'aide à la restauration patrimoniale pour les années 2019-2024 ;

Considérant que le contenu dudit Programme a été validé par les instances du MCC et de la MRC ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de mettre en place, dès maintenant, le Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2019-2024 et d'en informer les citoyens.

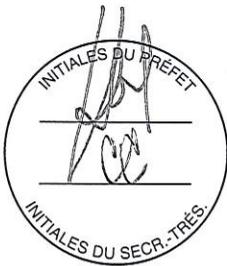
10• Convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC – Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2019-2024

Résolution 2019-07-92

Considérant la mise en place du Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2019-2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation des contributions financières du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et de la MRC ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de mandater le préfet, M. Harold Noël, pour signer la Convention d'aide



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

financière entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de l'Île d'Orléans.

11• Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale – Conseil des Arts et des Lettres du Québec

Résolution 2019-07-93

Considérant la volonté de soutenir les artistes et les organismes artistiques professionnels de l'Île d'Orléans ;

Considérant les résultats positifs obtenus par la première entente 2017-2020 entre le Conseil des Arts et des Lettres du Québec et la MRC ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler ladite entente et d'y dédier un budget pour les années 2020-2023 ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** :

- Que la MRC de l'Île d'Orléans soit partie prenante de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale 2020-2023 et d'autoriser le préfet et la directrice générale à titre de signataires ;
- De réserver une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ par année via le Fonds de développement des territoires (FDT).

12• Adoption du portrait sommaire de la main-d'œuvre et de son plan d'action

Résolution 2019-07-94

Considérant qu'un mandat a été octroyé à Concept RH pour l'établissement d'un portrait de la problématique de la main d'œuvre à l'Île d'Orléans et d'un Plan d'action via la résolution 2019-01-05 ;

Considérant le dépôt du portrait diagnostique de la main d'œuvre sur le territoire de l'Île ainsi que le Plan d'action, tel que réalisé par Concept RH ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le portrait de la problématique de la main d'œuvre sur le territoire de l'Île d'Orléans ainsi que le Plan d'action.

13• Étude de l'évolution des besoins et de l'offre en matière de transport collectif de personnes – Mandat pour l'Île d'Orléans – Vecteur5

Résolution 2019-07-95

Considérant qu'à la suite de l'étude du Plan d'action Main d'œuvre, le Comité a priorisé l'étude de différentes options relatives au transport des employés ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que PLUMobile souhaite réaliser une étude de besoins et de faisabilité en matière de transport collectif de personnes ;

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de participer à l'étude de l'évolution des besoins et de l'offre en matière de transport collectif de personnes confiée à Vecteur5 par PLUMobile et d'y contribuer à la hauteur de 2 500 \$ plus les taxes applicables via le Fonds de développement des territoires (FDT).

14• Octroi d'un mandat – Joli-Cœur Lacasse

Résolution 2019-07-96

Attendu que le village de Sainte-Pétronille et la MRC de l'Île d'Orléans, ont reçu conjointement, de la part du propriétaire du lot 1-616, un pourvoi visant à annuler le règlement # 325 du village de Sainte-Pétronille, modifiant le règlement # 175 sur les conditions relatives à l'émission des permis de construction ;

Attendu que ce dossier sera éventuellement entendu à la Cour supérieure ;

Attendu qu'un procureur doit être mandaté dans ce dossier dans le but de représenter le village de Sainte-Pétronille et la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que les frais juridiques seront partagés entre le village de Sainte-Pétronille et la MRC de l'Île d'Orléans ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Maître Antoine Larue, du cabinet d'avocats Joli-Cœur Lacasse comme mandataire dans ce dossier.

15• Résolution de signature – Entente sur le déroulement de l'instance entre les parties et sur les modalités qui permettront de mettre un terme au dossier les opposant

Résolution 2019-07-97

Attendu le pourvoi en contrôle judiciaire d'un règlement municipal présenté à la Cour Supérieure sous le numéro 200-17-029590-197 contre le village de Sainte-Pétronille ;

Attendu que ledit pourvoi met également en cause la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu le dépôt récent d'une Entente sur le déroulement de l'instance entre les parties et sur les modalités qui permettront de mettre un terme au dossier les opposant ;

Attendu la recommandation favorable du procureur représentant le village de Sainte-Pétronille et la MRC de l'Île d'Orléans à l'effet de signer ladite Entente ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de mandater le préfet, M. Harold Noël, pour signer l'entente sur le déroulement de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

l'instance entre les parties et sur les modalités qui permettront de mettre un terme au dossier les opposant.

16• Nomination du représentant Tourisme au Comité d'experts en développement économique

Résolution 2019-07-98

Attendu la démission de Mme Natasha Bouchard à titre de représentante du secteur Nature & Plein Air au sein du Comité Tourisme et de représentante du secteur Tourisme au sein du Comité d'experts en développement économique de la MRC ;

Attendu la nomination de Mme Amélie Grace, co-proprétaire de Croisière Orléans, à titre de représentante du secteur Nature & Plein Air par les administrateurs du Comité Tourisme ;

Attendu la recommandation du Comité Tourisme en faveur de Mme Amélie Grace à titre de représentante du secteur Tourisme au sein du Comité d'experts en développement économique de la MRC ;

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Mme Amélie Grace à titre de représentante du secteur Tourisme au sein du Comité d'experts en développement économique de la MRC.

17• Demande d'appui – Casino de Charlevoix

Résolution 2019-07-99

Considérant la conférence des préfets tenue le 29 mars dernier, où il a été question notamment de la réalisation d'une étude quant à l'impact du Casino de Charlevoix pour la MRC de Charlevoix-Est ;

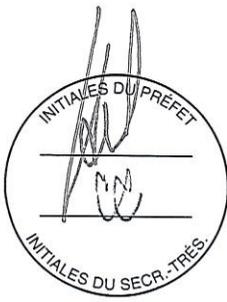
Considérant que le Casino de Charlevoix représente un équipement touristique de grande importance pour la MRC de Charlevoix-Est et pour la MRC de Charlevoix et depuis son inauguration en 1994, un attrait unique dans la grande région de la Capitale-Nationale ;

Considérant que la fréquentation du Casino se maintient, depuis bientôt 25 ans, à près d'un million de visiteurs annuellement ;

Considérant qu'une augmentation de l'offre de jeux à Québec se fera nécessairement ressentir sur la clientèle du Casino de Charlevoix ;

Considérant que le nombre d'employés travaillant pour le Casino de Charlevoix en fait l'un des plus gros employeurs régionaux ;

Considérant que l'arrivée du Casino en 1994 a été unanimement souhaitée par les élus municipaux et qu'il a fait l'objet d'intenses démarches politiques à l'époque, et cela, dans la région de la Capitale-Nationale ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que l'arrivée du Casino de Charlevoix en 1994 coïncide avec une hausse importante des constructions dans le secteur de La Malbaie et tout Charlevoix, ce qui témoigne de l'effet attractif qu'il a eu auprès de nouveaux ménages dans la région ;

Considérant également les nombreuses retombées indirectes du Casino sur les commerces et services de la région ;

Considérant que l'économie de la MRC de Charlevoix-Est a réellement besoin de conserver le Casino de Charlevoix sur son territoire compte tenu des problématiques de baisse démographique et de taux d'emploi qui sont les plus défavorables de la région de la Capitale-Nationale ;

Considérant que les MRC de la Capitale-Nationale ont besoin de développer des activités complémentaires à celles de l'agglomération de Québec et non en concurrence avec celles-ci ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'appuyer les MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix dans leur requête quant au maintien du Casino de Charlevoix comme étant le seul et unique de la Capitale-Nationale et qu'il demeure ainsi un attrait touristique majeur pour la région touristique de Charlevoix, en complémentarité avec les attraits et l'offre de jeux de la Capitale-Nationale.

18• Adoption des dépenses du mois de juin 2019

Résolution 2019-07-100

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juin 2019, lesquelles s'élèvent à 332 832,93 \$.

19• Correspondance

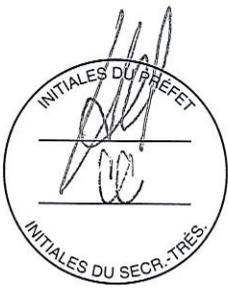
19.1 Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

M. Anthony Kish, de la CMQ, nous informe que le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale procèdera, à quelques occasions au cours de la période estivale, à des prélèvements d'échantillons d'eau à l'Anse-aux-Canots, au Parc maritime et au quai de Saint-Laurent, au quai de Saint-Jean ainsi que dans les rivières Maheu, Lafleur et Dumoulin.

L'objectif de cette démarche, initiée par la CMQ, en collaboration avec les MRC, est d'obtenir un diagnostic global de la qualité de l'eau du fleuve dans la région.

19.2 Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Mme Élisabeth Diotte, Chef des opérations d'assurance à la MMQ, informe les membres du Conseil de la MRC, qu'à compter de 2020, la prime d'assurances en responsabilité civile des organisations sera établie en fonction des exigences de la Loi sur la sécurité incendie, notamment quant à l'obligation de la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

19.3 M. Gilbert Lacasse et al.

Les citoyens signataires de cette correspondance suggèrent une liste de suivis à faire de la part de la MRC pour les prochaines années pour les dossiers du nouveau pont de l'Île et du 3^e lien.

20• Varia

20.1 Demande au ministre des Transports – Travaux sur le pont de l'Île d'Orléans

Résolution 2019-07-101

Attendu que l'Île d'Orléans dispose d'un seul lien terrestre la reliant à la rive nord, le pont, et que celui-ci, est en fin de vie utile ;

Attendu le nombre exceptionnel de travaux devant avoir lieu sur le pont de l'Île d'Orléans en 2019 pour son maintien en bon état ;

Attendu le début tardif des travaux, malgré des demandes répétées du Conseil des maires à l'effet qu'ils soient faits le plus tôt possible en début de saison ;

Attendu le caractère agricole de l'Île d'Orléans nécessitant la livraison quotidienne de plusieurs intrants et extrants ;

Attendu l'importance de l'achalandage touristique de l'Île d'Orléans s'étendant du mois de juin au mois d'octobre ;

Attendu le caractère saisonnier des entreprises à vocation touristique de l'Île et les incidences négatives sur leur chiffre d'affaires lorsque l'accès à l'Île est régulièrement perturbé pendant les périodes de fort achalandage touristique ;

En conséquence, il est **proposé** par Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île d'Orléans demande au ministre des Transports de :

- Tenir rapidement une soirée d'information publique à l'Île d'Orléans expliquant l'état actuel du pont, les travaux qu'il nécessite, quand et jusqu'à quand ;
- Publier un communiqué reprenant les mêmes informations que celles présentées lors de la soirée d'information publique ;
- Réaliser le nouveau pont le plus rapidement possible ;
- Créer un canal de communication privilégié entre le Bureau des grands projets et la MRC pour le projet du nouveau pont.

21• Période de questions

Elle débute à 20h32 et se termine à 21h55.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

22• Levée de la réunion

Résolution 2019-07-102

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h56.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 7 août 2019 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Préfet